
Projet de compte-rendu

Débat sur l'orientation des politiques agricoles dans le département des Alpes Maritimes : « Quelle PAC pour quelle agriculture en Préalpes d'Azur ? »

La Penne, le Jeudi 29 octobre 2020 - 14h-18h

Présents : Pierre Fabre (président de Terre de Liens PACA), Ivan Martouzet, (Association En Chanan, conseiller municipal de La Penne) Patricia (membre de l'association "En Chanan"), Max, (Trufficulteur La Penne) Xavier Barbe (agriculteur à La Penne), Jean-Claude Bonnard (agriculteur à Sallagriffon), Charles Wirth (éleveur à Collongues), Ghislain Nicaise (membre d' En Chanan), Grégoire Lambert (chargé de mission de la CCAA), Anthony Salomone (maire d'Aiglun), Patrick Garnon (ministère agriculture à la retraite, intervenant en appui), René Perier, Nicole Trevet Léo Raymond (chargé de mission au CdD), Françoise Simon, Geneviève Campodonico (CdD), Manuela Lesage (Fonca – animation foncière PNR), 3 autres personnes.

En visio : Jean-Noël Montagné, Stéphane Amour (GADSECA), Cécile Hagnauer (CdD), Samuel Fallet (Tétris), Caroline Giorgi (chargée de mission agriculture au PNR), Loïc Lavabre (CERPAM), José Garcia (?) (DDTM).

Objet :

Ce débat a été organisé par le Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur et par l'Association "En Chanan", toutes deux intéressées par l'avenir de l'agriculture sur le territoire, en lien avec le changement climatique. Cette conférence débat vise à :

- Informer et débattre avec les citoyens et acteurs du territoire de l'avancement de la future PAC et des impacts des politiques agricoles et sur leur territoire
- Permettre aux citoyens de faire remonter leurs avis et ainsi de contribuer à une culture de la participation
- Partager ces réflexions citoyennes avec les élus, institutions, agriculteurs et membres de la société civile afin de participer à la construction d'une vision partagée de l'avenir de l'agriculture sur le territoire

Un power point est présenté à tous, commenté successivement par René Perier, Léo Raymond, puis Patrick Garnon (voir en pièce jointe).

Quelques points marquants sont à retenir :

La PAC représente aujourd'hui 40% du budget communautaire (70% à sa création);

- elle comporte 2 piliers : le 1er pilier est une aide directe aux revenus des agriculteurs
- le 2ème pilier, conçu en 1999, est un appui au développement rural, à travers des projets et ne concerne pas que l'agriculture

De 1962 à 1992, le 1er pilier était une aide aux produits, puis à partir de 1992, une aide à la surface ou à la taille du cheptel, ce qui a encouragé l'extension des exploitations. Il constitue 80% du budget de la PAC. Il s'est accompagné d'une baisse des subventions à l'exportation, d'une baisse des soutiens aux marchés, sauf pour le vin et les fruits et légumes, et d'un accroissement des paiements directs à la surface.

Dans le même temps, le 2ème pilier a augmenté, mais sa proportion, de moins de 20% du budget de la PAC, stagne depuis 10 ans; il y a eu, à partir de 2017 des transferts du 1er au 2ème pilier.

Les situations de l'agriculture sont très différentes entre les pays de l'UE. La structure de l'emploi agricole est très différente en France par rapport à l'Allemagne par exemple (plus d'ouvriers agricoles, etc.) Les agricultures sont donc différentes au niveau européen et les attentes vis-à-vis de la PAC également.

Patrick explique qu'il y a eu une évolution des objectifs de la PAC au fur et à mesure de l'agrandissement de l'UE et de prise en compte de nouveaux acteurs et intérêts (environnementaux notamment). Cependant, ces nouveaux objectifs ne sont pas venus remplacer les anciens. Au contraire, au sein de la PAC, les anciens objectifs et les nouveaux cohabitent alors même qu'ils peuvent parfois être contradictoires. La PAC est donc un fourre-tout où subsistent des divergences d'avis sur les orientations à donner et les priorités.

Si la Fédération des Parcs naturels régionaux a proposé une réorientation des objectifs de la PAC, ceux-ci diffèrent beaucoup de ceux de l'actuel projet de PAC telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans les instances de décision.

Ainsi ne figurent pas dans la PAC les orientations suivantes:

- conforter une transition agricole et alimentaire ;
- augmenter la part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs;
- préserver les terres agricoles contre leur artificialisation et leur abandon, favoriser le renouvellement des générations
- valoriser et préserver les ressources naturelles (eau, sols, air, énergie, biodiversité) ;
- préserver et/ou améliorer la qualité paysagère des espaces ruraux
- privilégier les systèmes agricoles plus résilients.

Il est à noter que si la part de l'Union Européenne dans le budget de l'agriculture en France, se monte à 9,5milliards €, celle de l'État français se monte à 14 milliards.

La prochaine PAC, en cours de négociation, démarrera en 2023.

Pour cela, chaque État doit élaborer un Plan stratégique national, ainsi que des Plans régionaux. **Le débat est en cours sur ce plan au niveau de la Commission Nationale du Débat Public : on peut donner son avis jusqu'au 7 novembre 2020 sur le site <https://impactons.debatpublic.fr/>**

Les États se sont mis d'accord sur une nouvelle PAC qui doit compter sans les financements de la Grande Bretagne. Les négociations avec le Parlement européen devront être conclues début 2021. La France, qui pratique une cogestion des politiques agricoles avec le monde agricole, tend à s'aligner sur la position de la FNSEA qui demande "une simplification administrative", en privilégiant le 1er pilier, plutôt que le deuxième.

Le 1er pilier concerne peu le département des Alpes Maritimes car la production agricole y est faible notamment car, selon Patrick Garnon, historiquement « la culture des villas » a primé sur les cultures agricoles. Le 06 est plus concerné par le 2ème pilier. Cela s'explique aussi, dans notre région, par un fort déséquilibre entre le rural et l'urbain que tente de rééquilibrer l'UE. Ainsi, la principale ligne pour ce département est l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : l'objectif de cette politique est de maintenir un maillage d'actifs agricoles et une présence humaine dans ces territoires, pour éviter, notamment, l'abandon des terres et leurs conséquences négatives, en termes de paysage et de biodiversité.

Néanmoins il est à noter que conserver de l'agriculture dans nos territoires n'est pas synonyme de nouveaux installés. En effet, pour certains syndicats, l'installation peut être antinomique de l'agrandissement.

Les contributions du département et de la région y sont extrêmement faibles. La région PACA n'avait que 473 millions d'euros à gérer entre 2014 et 2020 provenant de la PAC. C'est donc minime.

Mais il existe un financement directement mobilisable auprès de l'Union Européenne pour les "programmes d'initiative communautaire" (PIC) comme INTERREG, programme de coopération et d'intégration transnationale et interrégionale visant à favoriser un développement équilibré ainsi que l'intégration européenne,... Ces financements s'élèvent à 1% du montant de la PAC.

L'important dans le cadre de l'élaboration de projets pour notre territoire, et de viser la PAC actuelle, sur laquelle il reste des financements. Une fois le projet construit avec tous les intervenants, il faut faire appel à de l'ingénierie financière spécialisée dans les financements européens pour mettre en forme et suivre les procédures de demande de financements.

Discussion :

Patricia et Grégoire font remarquer qu'il existe à Puget-Théniers un Centre de gestion « Europe directe », qui détient une capacité d'ingénierie en matière de mobilisation des outils de financement européen.

Xavier Barbe questionne sur les aides à l'irrigation pour le maraichage. Celles-ci n'existent pas dans la PAC.

Patrick Garnon fait remarquer qu'un atout pour le développement des territoires se trouve peut-être dans la loi EGALIM, qui impose que les collectivités locales aient dans les cantines à compter de 2021 un objectif de 50% de produits locaux, dont 20% de produits bio.

Antony Salomone met l'accent sur la nécessité, au sein des territoires, de co-construire une vision du territoire et les projets, entre les collectivités territoriales et les acteurs du territoire

René Perier insiste sur le fait qu'il est important de faire émerger une demande sociale, mais qu'il faut un relai politique et un relai technique.

Grégoire Lambert informe que à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur :

- sept partenaires travaillent ensemble sur la problématique du foncier agricole;
- sur la question alimentaire, à partir du diagnostic alimentaire effectué par le GEDAR, le Plan Alimentaire Territoriale va sortir en 2021.

Réhabiliter les restanques ? :

Jean-Noël Montagné pose la question de l'utilisation des terrasses, à l'exemple de l'Italie. Il y a des surfaces importantes : comment réutiliser ces espaces en friche. Il présentera une étude de faisabilité à ce sujet avec la Maison des Sciences de l'Homme et l'OTECCA.

Un avis contraire est émis, qui ne pense pas qu'on puisse faire de l'agriculture sur les restanques, car les surfaces sont trop petites et les outils peu adaptés, qu'il s'agit juste d'un patrimoine et d'un art de vivre.

Cependant, Patrick fait remarquer que le FEADER a financé des programmes sur les restanques, pour y faire du maraîchage, de la châtaigne, et de la défense contre les incendies et que l'art de vivre ne procède pas de ces programmes.

Pierre évoque le fait que, dans ce domaine, les programmes sont très partiels et très restreints, alors qu'il faudrait un changement d'échelle et s'orienter résolument vers la production agricole. **En ce sens, il faudrait valoriser les restanques pour leurs fonctions agronomiques et pas seulement patrimoniales et paysagères.** Toutefois, il faut prendre garde au fait que ces programmes sont en co-financements.

La question du foncier :

René Perier fait valoir qu'il s'agit de trouver quel est l'usage optimum des terrains, adaptés aux enjeux du territoire. En ce sens, Xavier questionne : quel terroir peut-on mobiliser avec la PAC pour faire du foin agricole de qualité à La Penne ? De manière générale, ces interventions soulèvent la question du foncier et de son orientation agricole (ou autre).

La réponse est que la PAC n'intervient pas sur le foncier, mais que des programmes locaux peuvent être complétés avec cette problématique et aussi sur la question du logement des agriculteurs. Il est à noter que la France est un des pays où le foncier agricole est le moins cher. **Les Établissements Fonciers régionaux ne pourraient-ils pas intervenir sur les restanques lors d'un projet pilote ?** Pour Patrick, il faut retenir que les établissements fonciers régionaux cherchent actuellement à faire des opérations exemplaires, d'une part, et qu'il y a, au niveau départemental, des aides à l'installation, couplée aux cessations progressives d'activité liées à l'âge des agriculteurs.

Par ailleurs, les collectivités territoriales ont elles aussi un rôle important à jouer sur le foncier (Ex : Nice, CASA, département).

Jean-Claude Bonnard suggère que les terrains non-exploités soient taxés tout comme les maisons secondaires afin qu'ils soient remis en valeur.

Cela va aussi dans le sens incitatif que propose Pierre vis-à-vis du débroussaillage de Force 06. Il faut contraindre et inciter les propriétaires à valoriser le foncier. C'est une loi qui devrait régler ce problème.

Patrick : la limitation de l'artificialisation est dans les discours, il faut s'en saisir.

Pierre pense que c'est possible, qu'il y a un levier à faire jouer qui consiste à mobiliser les citoyens et leur épargne : il y a actuellement une forte épargne chez les ménages, et il faut

profiter de l'opportunité du déstockage de cette épargne pour l'orienter vers le foncier agricole. Mais à quelle échelle, demande Ivan?

Pour Pierre, l'enjeu du territoire des Préalpes d'Azur est la reconquête agricole pour les besoins de l'alimentation.

Caroline parle des outils pour développer ces productions, il faut s'interroger et aller chercher des idées (par exemple comment orienter les aides du projet AIME ?).

En dehors de la reconquête des terrains, les pratiques d'entretien des bords de route doivent mettre les éleveurs dans la boucle pour former les agents d'entretien des voies et contribuer ainsi au développement de méthodes durables qui vont préserver les terrains et retenir l'eau.

Grégoire pose 2 questions :

- un quart des exploitants a plus de 50 ans, sans projet de transmission. Que faire pour que ces terrains restent agricoles?
- comment renforcer les circuits courts qui ont émergé lors du 1er confinement?

Enjeux de demain : alimentation et changement climatique. Quels espaces pour quels usages ?

Pour Jean-Claude, il est important de réfléchir au changement climatique : combien de temps reste-t-il pour changer les pratiques et repousser les échéances?

Patrick Garnon rappelle que le GREC (GIEC régional) a des chiffres concernant le changement climatique. Ces projections sont importantes pour modéliser les sols que nous aurons et donc les productions possibles.

Pour Jean-Claude, si on se place sur le terrain de l'enjeu alimentaire, il faut promouvoir les céréales et les protéines végétales. Un débat s'engage alors sur les fonctions du pastoralisme qui permet d'utiliser des terrains inutilisables pour d'autres usages, mais, pour d'autres, qui amène à produire du foin sur des terrains qui pourraient accueillir d'autres productions directes (céréales, protéines, maraichage, etc.).

Loïc Lavabre, du CERPAM évoque aussi un gros travail à faire sur la lutte contre les incendies et la conservation de la biodiversité dans notre territoire. **Il faut aussi avoir une réflexion sur l'adaptation des forêts au changement climatique et leur apport alimentaire pour les troupeaux.** Dans ce cadre, le pastoralisme et plus spécifiquement le "**sylvo-pastoralisme**" ont une importance **cruciale**. Caroline Giorgi fait également état d'un projet CEPAZ sur les enjeux des espaces intermédiaires pour les transhumants dans le pastoralisme préalpin et la forêt.

Par conséquent, les deux points de vue sur le pastoralisme sont complémentaires et tous s'accordent à dire qu'il est très important d'avoir, sur le territoire, une réflexion sur les céréales et la production de légumineuses pour nourrir les hommes et non les animaux.

Pour Pierre, il y a un problème de rentabilité, dans un système aberrant où il n'y a pas d'aide pour les cultures sur les mauvaises terres, alors que les bonnes prairies sont aidées. **Charles avance donc qu'il y a une nécessité d'avoir une réflexion sur le partage des terres : quels espaces pour quels usages ?**

Léo parle du problème de la compatibilité de l'agriculture et du gibier. Il y a donc un besoin de travailler avec les sociétés de chasse. Comment créer des synergies ?

Pour Antony, il faut travailler avec les énergies locales, trouver les outils adaptés sans se perdre dans le labyrinthe des procédures pour faire aboutir les projets. Il explique qu'il y a de nombreuses ressources sur le territoire. La forêt prend beaucoup de place sur des espaces autrefois cultivés, où il y a des canaux d'irrigation, etc. Il y a des volontés de faire. **Comment utiliser la forêt, faut-il la rouvrir (prendre en compte l'enjeu des puits de carbone mais aussi du dépérissement des peuplements forestiers)?**

Des projets ascendants au service du territoire :

Patrick rappelle que les porteurs de projet et les collectivités locales doivent bien définir leur projet pour répondre à un besoin. C'est aux habitants, aux acteurs du territoire de formuler des idées et d'aller voir les techniciens pour les faire financer. Pas l'inverse. Il existe des conseillers à disposition pour rechercher les bons outils et financements. Cela démontre qu'il est vital de faire de l'animation de terrain (voir les crédits d'animation du FEADER) pour mettre en face les projets qui émergent du territoire et les outils nécessaires à leur réalisation afin de dépasser les points de blocage.

Patrick parle de la nécessité d'avoir un projet "De la fourche à la fourchette". Cela évoque l'idée d'un projet intégré de bout en bout. **L'important est d'avoir cette vision transversale au sein de l'agriculture (de la production à la consommation) mais aussi en termes d'espaces et d'usages (les liens entre agriculture et forêt). Il est enfin nécessaire d'avoir une vision à long terme qui prenne en compte les enjeux de demain sur le territoire (notamment l'adaptation au changement climatique).**